



Le Maire,
Président de la Communauté de Communes
du Sud Gironde,
Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine,

Langon, le 1 décembre 2022

Nos références : JD/CT/LL/ N°006
Dossier suivi par : Service Social / Selvie Legros
ccas.jd@gmail.com / 05 56 76 55 59
Objet : **Dossiers de demandes de subvention 2023**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que les dossiers de demandes de subvention à destination des associations langonaises sont en ligne.

Vous trouverez le dossier de subvention sur le site internet de la Mairie (www.langon33.fr) dans la rubrique « ASSOCIATIONS ».

Une fois le formulaire téléchargé, vous pouvez soit remplir directement les informations sur le document (onglets grisés), soit l'imprimer et le remplir manuellement.

Attention, les dossiers sont à déposer ou à envoyer avant le 31 janvier 2023 à :

Mairie de Langon 14 allées Jean Jaurès 33210 LANGON
Par mail : eve.duport@langon33.fr

Une rencontre pourra vous être proposée

Ce dossier comporte, comme l'an passé, un certain nombre de fiches à compléter et à retourner dans le temps imparti. Pour la partie financière, vous devez télécharger le fichier Excel (feuille de calcul automatique). Deux onglets sont à renseigner : le compte de résultat et le budget prévisionnel.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas traité et aucune subvention ne pourra être octroyée.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jérôme GULLEM

